

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 2 avril 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte n°7

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 6 décembre 2007 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs.

Du 1er mars 2010

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 6 décembre 2007 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs.

Du 1^{er} mars 2010

NOR D E F P 1 0 5 0 3 8 4 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 23 février 2010.

Texte modifié :

Arrêté du 6 décembre 2007 (BOC n° 3 du 28 janvier 2008, texte 37.) modifié.

Référence de publication : BOC N°13 du 2 avril 2010, texte 7.

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 août 2007 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2007 modifié portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs ;

Vu la décision du 14 juin 2007 ⁽¹⁾ fixant la date des élections au titre du second semestre 2007 des représentants du personnel des commissions administratives paritaires centrales compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense ;

Vu le résultat des élections organisées le 15 novembre 2007 ⁽¹⁾ pour la désignation des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs du ministère de la défense,

Arrête :

L'arrêté du 6 décembre 2007 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er}., partie « Représentants du personnel ».

Remplacé «M. Michel **Perrin** » par : «M. Joseph **Regular** » et « M. Joseph **Regular** » par : «Mme Sylvaine **Police** ».

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIERE.

(1) n.i. BO.